

LES CIRCULAIRES ET LES CENTRES DE TRI : LE PROBLÈME CONTINUE

Mémoire soumis dans le cadre de la consultation publique sur la gestion des matières résiduelles

par Charles Montpetit et Pascal Longpré

le 20 janvier 2020



Présentation des auteurs

Charles Montpetit est l'initiateur du mouvement montréalais pour le contrôle des circulaires. Par ailleurs, il est l'auteur ou le coauteur de quinze livres qui lui ont valu un [Prix du Gouverneur général](#), un [Signet d'or](#) et un White Raven (une distinction annuelle que la [Bibliothèque internationale pour la jeunesse](#) décerne aux quelque 240 meilleurs livres jeunesse de la planète). Il a également remporté le [Freedom to Read Award](#), décerné en 2006 par la Writers' Union of Canada, et le titre de [Champion de la libre expression](#), qui lui a été attribué en 2017 par le Book and Periodical Council pour sa lutte contre l'intimidation et la censure dans le paysage littéraire canadien. Il a rédigé les deux premières parties du présent mémoire.

Pascal Longpré est un homme d'affaires passionné d'écologie et d'environnement. Il a récemment œuvré sur le dossier du publisac dans le cadre des consultations publiques organisées à Montréal. Il a rédigé la troisième du présent mémoire.

Résumé

Dans le mémoire¹ que nous avons soumis lors de la consultation publique sur le contrôle des circulaires, nous avons énuméré bien des arguments qui étayent notre position quant à la réforme du système de distribution. Nous nous réjouissons de voir que ces idées ont été retenues à l'unanimité dans le rapport² adressé à la Ville de Montréal par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

Si nous revenons sur ce sujet dans le cadre de la présente consultation publique, c'est pour que les points suivants, qui ont fait surface à la suite de la consultation précédente, soient officiellement versés au dossier :

1) Application du règlement actuel de la Ville : Nous avons photographié des infractions commises lors des livraisons survenues dans huit arrondissements du 6 au 15 janvier 2020. Ces infractions seront bien sûr signalées aux autorités afin que des inspecteurs y donnent suite (et démontrent ainsi le sérieux avec lequel la Ville traitera la pollution liée aux circulaires au cours de l'année qui vient). En consignait publiquement ce relevé dans le présent document, nous espérons ne pas voir cet échantillonnage se buter au même silence qui a accueilli les 8010 infractions relevées par nos soins en 2018-2019³.

RECOMMANDATION : Vu qu'on ne peut imaginer un cas de récidivisme plus obstiné, la Ville doit appliquer sans tarder l'amende maximale pour chaque infraction et/ou révoquer les permis accordés au contrevenant.

2) Défense des emplois et avenir de la presse locale : Depuis la fin de la consultation sur le contrôle des circulaires, la maison-mère de Publisac, TC Transcontinental, déploie de grands efforts pour se dépeindre en porte-étendard des travailleurs et de la pérennité du journalisme régional⁴. Or, les agissements concrets d'une entreprise en disent plus long sur sa véritable position que ses communiqués de presse. Afin d'ajuster l'autoportrait de TC, nous avons donc compilé 29 articles sur la façon dont, de 2009 à 2019, l'entreprise s'est allégée de 4650 employés et de 203 journaux qui lui appartenaient. Ces coupes bien réelles permettent de mieux évaluer la crédibilité d'un soi-disant champion des opprimés que ses vagues prédictions sur la préservation du statu quo. TC se contredit aussi en annonçant un déclin de l'industrie papetière dû à la disparition des circulaires, tout en prévoyant que le tirage de celles-ci restera inchangé grâce à une distribution par Postes Canada.

RECOMMANDATION : Pour que Montréal soit une figure de proue de la lutte environnementale, il faut instaurer les contrôles le plus rapidement possible. Toute tergiversation minera la crédibilité de l'initiative.

3) Les centres de tri : Ces organismes occupent une place importante dans le cycle de traitement des matières résiduelles. De nouvelles politiques provinciales de gouvernance sont présentement discutées et auront une incidence importante sur les leviers municipaux. Dans ce contexte, il est important que la ville garde le pouvoir d'orienter les décisions afin d'être en mesure de rencontrer ses objectifs environnementaux.

RECOMMANDATIONS :

- Que la Ville et le ministre de l'Environnement s'entendent quant aux leviers économiques et politiques nécessaires à la réalisation des objectifs environnementaux liés à la privatisation de la surveillance des centres de tri.
- Que la transparence soit au cœur du nouveau plan et respecte le droit qu'ont les citoyens de connaître la vérité.
- Que la Ville contre la fausse information des campagnes d'écoblanchiment en se dotant d'outils qui révèlent le niveau réel de recyclabilité des produits (par exemple avec un logo de type « 100% recyclable au Québec »).
- Que le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) soit tenu d'en faire autant que le citoyen.

¹ Charles Montpetit, *Le contrôle des circulaires: l'heure est venue* (mémoire soumis à la Ville de Montréal), 3 octobre 2019. Consulté le 13 janvier 2020.

² *Recommandations adoptées*, Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, 5 décembre 2019. Consulté le 13 janvier 2020.

³ Montpetit, *op. cit.*, annexe 13.

⁴ « *Consultation sur le contrôle des circulaires : TC Transcontinental souhaite poursuivre un dialogue constructif avec la Ville de Montréal pour améliorer le système de distribution actuel du Publisac* », TC Transcontinental, 5 décembre 2019. Consulté le 13 janvier 2020.

1) Application du règlement actuel de la Ville

À l'automne 2019, la consultation publique que nous avons réclamée sur le contrôle des circulaires à Montréal ne portait pas seulement sur l'élimination des sacs de plastique à usage unique et sur la conversion du système de distribution *opt-out* à *opt-in* – c'est-à-dire ne plus remettre des articles publicitaires à tout le monde sauf aux gens qui les refusent, mais plutôt les livrer uniquement aux personnes intéressées.

Certes, ce sont ces propositions qui ont retenu le plus d'attention dans les médias, surtout quand elles ont obtenu l'aval de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (CEEDDGP)⁵, confirmant ainsi l'appui qui leur avait été accordé en juin par Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal⁶. Mais quand elle a émis ses recommandations le 5 décembre 2019, la CEEDDGP est allée plus loin : en réponse à une *autre* de nos requêtes⁷, les conseillers municipaux siégeant à la commission ont unanimement prié la Ville de veiller « **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction »⁸.

Le concept paraît si évident qu'il devrait déjà être appliqué : bien sûr qu'on doit faire respecter un règlement en vigueur, surtout quand un citoyen le leur demande à 44 reprises⁹ après avoir photographié 8010 infractions! Mais dans le cas présent, aucune amende n'a été remise au distributeur à notre connaissance. Et quand l'auteur des présentes lignes a profité de la période de questions précédant une séance de son conseil d'arrondissement¹⁰ pour demander au maire de celui-ci si les pénalités prévues seraient un jour appliquées, il s'est fait répondre que ce serait trop « complexe », et qu'il est plus « rentable » de dialoguer avec l'entreprise – même si les *trois* avertissements envoyés par la Ville au cours des mois précédents n'ont absolument rien donné.

Après une telle déclaration, il est devenu clair qu'on devait contrer cette attitude chez les élus montréalais, d'autant plus que Publisac profite visiblement de cette inertie avouée pour ignorer toute menace d'amende¹¹. Maintenant que la CEEDDGP recommande l'application des pénalités prévues dans le règlement actuel, il faut mettre fin au laisser-aller, sans attendre l'adoption de quelque autre mesure de contrôle par la Ville.

Du 6 au 15 janvier 2020, nous avons donc relevé des infractions toutes fraîches dans plusieurs arrondissements de Montréal. Non seulement nos photos montrent-elles que le problème persiste, mais elles prouvent qu'il est répandu, systémique et intentionnel. En effet, TC Transcontinental a suivi la consultation publique sans corriger ses camelots, non seulement quant au respect des autocollants de refus, mais aussi pour une règle facile à respecter comme l'obligation d'insérer les circulaires dans les boîtes à lettres ou de les suspendre à un crochet, ou encore de ne pas accrocher un sac à une poignée de porte si une boîte à lettres est disponible¹².

D'ici sept jours, nous prierons les élus concernés d'envoyer des inspecteurs faire les constats requis – une tâche aisée vu qu'on sait où et quand le problème survient chaque semaine. Après 41 ans d'infractions régulières, vu qu'on ne peut imaginer un cas de récidivisme plus obstiné, **la Ville doit appliquer sans tarder l'amende maximale pour chaque infraction (4000 \$¹³) et/ou révoquer les permis accordés au contrevenant.** En annonçant notre requête dans le présent mémoire, nous espérons qu'elle ne sera plus balayée sous le tapis.

Notons enfin qu'au moins un précédent a déjà été établi en ce sens au Québec : en effet, après plus de 14 plaintes déposées en vain auprès de Publisac, la citoyenne Josianne Arbour, de Saint-Jean-sur-Richelieu, a déjà obtenu que les forces de l'ordre locales remettent plusieurs amendes à l'entreprise de décembre 2018 à janvier 2019¹⁴.

⁵ *Recommandations adoptées*, op. cit.

⁶ *Rapport de consultation publique – Projet de modification du PMGMR 2015-2020*, juin 2019, p. 24. Consulté le 13 janvier 2020.

⁷ Montpetit, op. cit., pp. 18-23.

⁸ Ibid., page 7. Soulignement ajouté.

⁹ Montpetit, op. cit., Annexe 2.

¹⁰ « Deux questions au conseil Rosemont-Petite-Patrie, 2 octobre 2018 », YouTube, 23 octobre 2018. Consulté le 14 janvier 2020.

¹¹ « “Je m'en balance, des amendes!” – Le président de Transcontinental », Facebook.com, 23 mai 2019. Consulté le 14 janvier 2020.

¹² Article 27, *Règlement sur la propreté AO-78*, Outremont, janvier 2018 (à titre d'exemple). Consulté le 14 janvier 2020.

¹³ Ibid., article 33.

¹⁴ Constats 18-32022, 18-32277 et 18-33015 (11 au 22 décembre 2018), Facebook.com, 10 mars 2019. Consulté le 14 janvier 2020.

PLUS DE 430 INFRACTIONS LIÉES AUX CIRCULAIRES EN 2020

Toutes les infractions figurant sur cette liste ont été commises en janvier 2020.

■ Chaque **sac** a été livré à l'encontre du [Règlement sur la distribution d'articles publicitaires](#).

■ Un * souligne que l'occupant avait expressément affiché son opposition aux circulaires.

■ Un † indique qu'un déchet laissé par un camelot enfreignait le [Règlement sur la propreté](#) (par exemple, l'abandon sur la voie publique d'une courroie qui enserrerait un ballot de circulaires).

■ Un ‡ précise que l'infraction a eu lieu avant 7 h du matin, ce qui est également interdit.

Chacune des photos originales est disponible sur demande.

Cette liste est bien sûr partielle et sert uniquement à montrer que le problème mérite une intervention des inspecteurs municipaux concernés. D'éventuels constats d'infraction n'auraient pas à se limiter aux adresses mentionnées dans le présent relevé.

Pour plus de renseignements :

CharlesMontpetit@yahoo.com
ou www.propre.org

8910a, Millen : 1 sac
9544, Millen : 1*
10399, Sacré-Cœur : 1 sac
10451-53, Sacré-Cœur : 2 sacs
10475, Sacré-Cœur : 1 sac
10525, Sacré-Cœur : 1 sac
10537, Sacré-Cœur : 1 sac
10541, Sacré-Cœur : 1 sac
10575, Sacré-Cœur : 1 sac, 1*
±8900, St-Denis : 2 sacs

Anjou

À VENIR

Côte-des-Neiges / N.D.G.

À VENIR

Lachine

À VENIR

LaSalle

À VENIR

Mercier / Hochelaga / Maisonneuve

2750, Charlemagne : 6 sacs
±5300, Desmarreau : 1 sac
2049-49a, Joliette : 2 sacs, 2*
2315, Lebrun : 1 sac
2330, Lebrun : 1 sac
2339-41, Lebrun : 2 sacs
1637, William-David : 1 sac

Montréal-Nord

À VENIR

Outremont

925, Davaar : 1 sac
947, Davaar : 1 sac, 1*
1621-23, Ducharme : 3 sacs
1627-29, Ducharme : 2 sacs
827-31, McEachran : 3 sacs
835-37, McEachran : 2 sacs
841, McEachran : 1 sac
845-47, McEachran : 2 sacs
847, Stuart : 1 sac
874-78, Stuart : 3 sacs
812, Wiseman : 1 sac
1315, Van Horne : 1 sac
1321, Van Horne : 1 sac

1333, Van Horne : 1 sac

Plateau Mont-Royal

4268, Brébeuf : 3 sacs
4290, Brébeuf : 3 sacs
4352, Brébeuf : 2 items
4450, Brébeuf : 3 sacs
4387, Chambord : 1 sac
4598, Coloniale : 1 sac
4647, Coloniale : 10 sacs, 9*
4261-63, de Bullion : 2 sacs
4275-77, de Bullion : 2 sacs
4464, de Bullion : 1 sac
4517, de Bullion : 1 sac
4545, de Bullion : 1 sac
4575-77, de Bullion : 2 sacs
4589, de Bullion : 1 sac
4595, de Bullion : 2 sacs
4630, de Bullion : 1 sac
4633, de Bullion : 1 sac
4637, de Bullion : 1 sac
4646, de Bullion : 1 sac
4665, de Bullion : 1 sac
±4700, de Bullion : 1 sac
4211, de Lanaudière : 1 sac
4228, de Lanaudière : 1 sac
4237, de Lanaudière : 1 sac
4270, de Lanaudière : 1 sac
4389, de Lanaudière : 1 sac
4333, de la Roche : 10 sacs
5343, des Érables : 2 sacs, 2*
4251, Hôtel-de-Ville : 1 sac
4319, Hôtel-de-Ville : 1 sac
4321, Hôtel-de-Ville : 1 sac
4398, Hôtel-de-Ville : 1 sac
4410, Hôtel-de-Ville : 1 sac
4472, Hôtel-de-Ville : 6 sacs
3680, Parc Lafontaine : 10 sacs
3712, Parc Lafontaine : 1 sac
1463, St-Joseph Est : 1 sac

Rosemont / Petite-Patrie

2123, Dandurand : 1 sac
3815, Dandurand : 1 sac
3827-29, Dandurand : 2 sacs
3841, Dandurand : 1 sac
3851, Dandurand : 1 sac
±3853, Dandurand : 2 sacs
3870, Dandurand : 1 sac
±3907, Dandurand : 1 sac
3913, Dandurand : 1 sac
2701, Holt : 6 sacs
2306, St-Zotique Est : 1*
5766, 1^{re} Avenue : 1†

Ahuntsic / Cartierville

9199, B.-Routhier : 1 sac
9330, B.-Routhier : 1 sac
9362-64, B.-Routhier : 4 items
10396, Chambord : 1 sac, 1*
8910-14, Chateaubriand : 4 items
9541, Chateaubriand : 1 sac
9755, Durham : 1 sac, 1*
1280, H.-Bourassa : 4 sacs
9174-78, J.-Mélançon : 3 sacs
9254, J.-Mélançon : 1 sac
9386, J.-Mélançon : 1 sac
1092, La Colombière : 1 sac
1028a, Louvain : 1 sac

5774, 1 ^{re} Avenue :	1 ‡	1815, 55 ^e Avenue :	2 sacs	6394, Mazarin :	1 sac
5778, 1 ^{re} Avenue :	1 ‡	1820, 55 ^e Avenue :	1 sac	6430-32, Mazarin :	1 sac, 1*
5781, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1 ‡	1870, 55 ^e Avenue :	1 sac	2901, Springland :	1 sac
5785, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1 ‡	1875, 55 ^e Avenue :	1 sac		
5788, 1 ^{re} Avenue :	6 ‡	1880, 55 ^e Avenue :	1 sac	<u>Verdun</u>	
5791, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1*, 1 ‡	1810, 56 ^e Avenue :	1 sac	5030, Bannantyne :	4 sacs
5793, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1 ‡	1820, 56 ^e Avenue :	1 sac	5050, Bannantyne :	5 sacs
5803, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1 ‡	1850, 56 ^e Avenue :	1 sac	5090, Bannantyne :	6 sacs
5804, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1 ‡	1855, 56 ^e Avenue :	1 sac	376, 2 ^e Avenue :	1 sac
5805a, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1*, 1 ‡	1865, 56 ^e Avenue :	1 sac	388, 2 ^e Avenue :	1 sac
5806, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1 ‡	1900, 56 ^e Avenue :	1 sac	416, 2 ^e Avenue :	1 sac
5809a, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1*, 1 ‡	1080, 57 ^e Avenue :	1 sac	446, 2 ^e Avenue :	1 sac
5817, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1 ‡	1845, 57 ^e Avenue :	1 sac	466, 2 ^e Avenue :	1 sac
5819, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1 ‡	1870, 57 ^e Avenue :	1 sac	524, 6 ^e Avenue :	1 sac
5821, 1 ^{re} Avenue :	2 sacs, 1*, 2 ‡	1895, 57 ^e Avenue :	1 sac	715, 6 ^e Avenue :	1 sac
5822, 1 ^{re} Avenue :	5 ‡	1905, 57 ^e Avenue :	1 sac		
5823-23a, 1 ^{re} Avenue :	2 ‡	1815, 58 ^e Avenue :	1 sac, 1*	<u>Ville-Marie</u>	
5824, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1 ‡	1830, 58 ^e Avenue :	2 sacs	1814, Ataketen :	1 sac
5824a, 1 ^{re} Avenue :	1 †	1840, 58 ^e Avenue :	1 sac	1832, Ataketen :	1 sac
5829, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1*, 1 ‡	1850, 58 ^e Avenue :	1 sac	2015-17, Beaudry :	1 sac
5832, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1 ‡	1860, 58 ^e Avenue :	1 sac	2027-29, Beaudry :	2 sacs
5833, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1 ‡	1870, 58 ^e Avenue :	1 sac	2060-62, Beaudry :	2 sacs
5835, 1 ^{re} Avenue :	1 ‡	1875, 58 ^e Avenue :	1 sac	2119, Champlain :	1 sac
5837a, 1 ^{re} Avenue :	1 ‡	14309, de Montigny :	2 sacs	2131, Champlain :	9 sacs
5839, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1*, 1 ‡	14386, de Montigny :	1 sac, 1*	2177-83, Champlain :	4 sacs
5840, 1 ^{re} Avenue :	6 sacs, 6 ‡	14411, de Montigny :	2 sacs, 2*	2247, Champlain :	1 sac
5844-46, 1 ^{re} Avenue :	2 ‡	14320, Forsyth :	1 sac	2148-50, Dorion :	2 sacs
5848, 1 ^{re} Avenue :	1 ‡	14410, Forsyth :	1 sac	2476-82, Fullum :	4 sacs
5853, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1*, 1 ‡	16102, Forsyth :	1*	1251, Ontario Est :	1 †
5855-57, 1 ^{re} Avenue :	2 sacs, 1*, 2 ‡			1258, Ontario Est :	1 sac
5860-62, 1 ^{re} Avenue :	2 sacs, 2 ‡	<u>Roxboro / Pierrefonds</u>		1258-60, Ontario Est :	2 sacs
5863-65, 1 ^{re} Avenue :	2 ‡			1284, Sherbrooke Est :	5 sacs
5864-66, 1 ^{re} Avenue :	3 ‡	992, Rive-Boisée :	1 sac	1380, Sherbrooke Est :	1 sac
5868-70, 1 ^{re} Avenue :	2 sacs, 2 ‡			2156, Plessis :	1 sac
5871, 1 ^{re} Avenue :	1 †	<u>Sainte-Geneviève / Île-Bizard</u>		2170, Plessis :	1 sac
5872-74, 1 ^{re} Avenue :	2 ‡			2179, Beaudry :	1 sac
5875, 1 ^{re} Avenue :	1 sac, 1*, 1 ‡	23, Lavigne :	1 sac	2181, Beaudry :	1 sac
5876-78, 1 ^{re} Avenue :	2 ‡	40, Lavigne :	2 sacs	2223, Panet :	1 sac
5441, 4 ^e Avenue :	2 sacs	41, Lavigne :	1 sac		
		52-54, Lavigne :	2 sacs		
<u>Rivière-des-Prairies /</u>		<u>Saint-Laurent</u>		<u>Villeray / St-Michel / Parc-Ex</u>	
<u>Pointe-aux-Trembles</u>		À VENIR		5254, Everett :	1 sac
12560, 6 ^e Avenue :	1 sac			8188, Berri :	1 sac
1562, 42 ^e Avenue :	1 sac	<u>Saint-Léonard</u>		8278, Berri :	1 sac
1015, 54 ^e Avenue :	1 sac			8326, Berri :	1 sac
1025, 54 ^e Avenue :	1 sac	À VENIR		8426, Berri :	1 sac
1028, 54 ^e Avenue :	1 sac			6436-40, Casgrain :	3 sacs
1035, 54 ^e Avenue :	1 sac	<u>Sud-Ouest</u>		6608, Casgrain :	1 sac
1040, 54 ^e Avenue :	1 sac			8584, Casgrain :	1 sac
1049-51, 54 ^e Avenue :	1 sac	6516-20, Dumas :	2 sacs	±8666, Casgrain :	2 sacs
1050, 54 ^e Avenue :	1 sac	±6019-23, Mazarin :	2 sacs	8674-76, Casgrain :	2 sacs
1059, 54 ^e Avenue :	1 sac	6260-64, Mazarin :	1 sac	7208, St-Denis :	1 sac
1810, 55 ^e Avenue :	1 sac				



Ahuntsic-Cartierville



±8900, St-Denis



1028a, Louvain



1092, La Colombière



1280, H.-Bourassa



8910-14, Chateaubriand



8910a, Millen



9174-78, Joseph-Mélançon



9199, Basile-Routhier



9254, Joseph-Mélançon



9330, Basile-Routhier



9362-64, Basile-Routhier



9386, Joseph-Mélançon



9541, Chateaubriand



9544, Millen



9755, Durham



10396, Chambord



10399, Sacré-Coeur



10451-53, Sacré-Coeur



10475, Sacré-Coeur



10525, Sacré-Coeur



10537, Sacré-Coeur



10541, Sacré-Coeur



10575, Sacré-Coeur



Mercier-Hochelaga-Maisonneuve



±5300, Desmarteau



1637, William-David



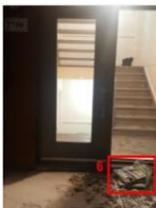
2315, Lebrun



2330, Lebrun



2339-41, Lebrun



2750, Charlemagne



Outremont



812, Wiseman



827-31, McEachran



835-37, McEachran



841, McEachran



845-47, McEachran



847, Stuart



874-78, Stuart



925, Davaar



947, Davaar



1315, Van Horne



1321, Van Horne



1333, Van Horne



1621-23, Ducharme



1627-29, Ducharme



Plateau



±4700, de Bullion



4211, de Lanaudière



4228, de Lanaudière



4237, de Lanaudière



4251, Hôtel-de-Ville



4261-63, de Bullion



4268, Brébeuf



4270, de Lanaudière



4275-77, de Bullion



4290, Brébeuf



4319, Hôtel-de-Ville



4321, Hôtel-de-Ville



4333, de la Roche



4352, Brébeuf



4387, Chambord



4389, de Lanaudière



4398, Hôtel-de-Ville



4409, Chambord



4410, Hôtel-de-Ville



4450, Brébeuf



4461, de la Roche



4464, de Bullion



4472, Hôtel-de-Ville



4517, de Bullion



4545, de Bullion



4575-77, de Bullion



4589, de Bullion



4595, de Bullion



4598, Coloniale



4630, de Bullion



4633, de Bullion



4637, de Bullion



4646, de Bullion



4647, Coloniale



4665, de Bullion



3680, Parc Lafontaine



3712, Parc Lafontaine



Rivière-des-Prairies-P.A.T



1015, 54e Avenue



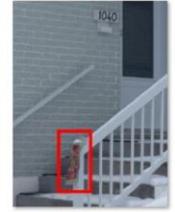
1025, 54e Avenue



1028, 54e Avenue



1035, 54e Avenue



1040, 54e Avenue



1049-51, 54e Avenue



1050, 54e Avenue



1059, 54e Avenue



1080, 57e Avenue



1562, 42e Avenue



1810, 55e Avenue



1810, 56e Avenue



1815, 55e Avenue



1815, 58e Avenue



1820, 55e Avenue



1820, 56e Avenue



1830, 58e Avenue



1840, 58e Avenue



1845, 57e Avenue



1850, 56e Avenue



1850, 58e Avenue



1855, 56e Avenue



1860, 58e Avenue



1865, 56e Avenue



1870, 55e Avenue



1870, 57e Avenue



1870, 58e Avenue



1875, 55e Avenue



1875, 58e Avenue



1880, 55e Avenue



1895, 57e Avenue



1900, 56e Avenue



1905, 57e Avenue



12560, 6e avenue



14309, de Montigny (1)



14309, de Montigny (2)



14320, Forsyth



14386, de Montigny



14410, Forsyth



14411, de Montigny



16102, Forsyth



Rosemont-Petite-Patrie



±3853, Dandurand



±3907, Dandurand



2123, Dandurand



2306, St-Zotique Est



2701, Holt



3815, Dandurand



3827-29, Dandurand



3841, Dandurand



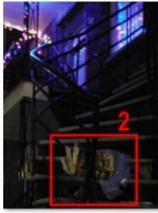
3851, Dandurand



3870, Dandurand



3913, Dandurand



5441, 4e Avenue



5766, 1re Avenue



5774, 1re Avenue



5778, 1re Avenue



5781, 1re Avenue



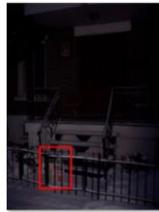
5785, 1re Avenue



5788, 1re Avenue



5791, 1re Avenue



5793, 1re Avenue



5803, 1re Avenue



5804, 1re Avenue



5805a, 1re Avenue



5806, 1re Avenue



5809a, 1re Avenue



5817, 1re Avenue



5819, 1re Avenue



5821, 1re Avenue



5822, 1re Avenue



5823-23a, 1re Avenue



5824, 1re Avenue



5824a, 1re Avenue



5829, 1re Avenue



5832, 1re Avenue



5833, 1re Avenue



5835, 1re Avenue



5837a, 1re Avenue



5839, 1re Avenue



5840, 1re Avenue



5844-46, 1re Avenue



5848, 1re Avenue



5849, 4e Avenue



5853, 1re Avenue



5855-57, 1re Avenue



5860-62, 1re Avenue



5863-65, 1re Avenue



5864-66, 1re Avenue



5868-70, 1re Avenue



5871, 1re Avenue



5872-74, 1re Avenue



5875, 1re Avenue



5876-78, 1re Avenue



roxboro-pierrefonds



992, Rive-Boisée



Ste-Geneviève-Ile-Bizard



23, Lavigne



40, Lavigne



51, Lavigne



52-54, Lavigne



Sud-Ouest



±6019-23, Mazarin



2901, Springland



6260-64, Mazarin



6394, Mazarin



6430-32, Mazarin



6516-20, Dumas



Verdun



376, 2e Avenue



388, 2e Avenue



416, 2e Avenue



446, 2e Avenue



466, 2e Avenue



524, 6e Avenue



715, 6e Avenue



5030, Bannantyne



5050, Bannantyne



5090, Bannantyne



Ville-Marie



1251, Ontario Est



1258, Sherbrooke Est



1258-60 Ontario Est



1284, Sherbrooke Est



1380, Sherbrooke Est



1814, Ataketen



1832, Ataketen



2015-17, Beaudry



2027-29, Beaudry



2060-62, Beaudry



2119, Champlain



2131, Champlain



2148-50, Dorion



2156, Plessis



2170, Plessis



2177-83, Champlain



2179, Beaudry



2181, Beaudry



2223, Panet



2247, Champlain



2476-82, Fullum



Villeray-St-Michel-Parc-Extension



±8666, Casgrain



3251, Everett



6436-40, Casgrain



6608, Casgrain



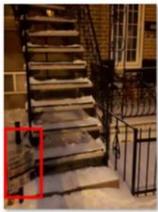
7208, St-Denis



8188, Berri



8278, Berri



8326, Berri



8426, Berri



8584, Casgrain



8674-76, Casgrain

2) Défense des emplois et avenir de la presse locale

Un système opt-in pour le publisac plongerait le Québec dans un chaos complet, les hordes barbares prendraient le contrôle de la province et le sang coulerait dans les rues. Aussi, tout le monde aurait les pieds froids tout le temps.

— Parodie de la campagne « J'aime mon publisac » de Transcontinental, par l'humoriste Mathieu Charlebois¹⁵

Le pastiche est à peine exagéré. Selon TC, une bonne partie de la force ouvrière et de la presse du Québec serait en « péril » si Montréal adopte la livraison *opt-in* pour les articles publicitaires. Cela peut sembler excessif, mais plusieurs publications, municipalités et centrales syndicales ont repris cette position sans la mettre en doute, et il nous semble important d'y répondre.

Rappelons pour commencer quelques éléments mis au jour lors de la consultation sur le contrôle des circulaires :

- Si des emplois et des journaux sont « menacés », cela ne découle pas de la décision de la Ville, mais bien de TC elle-même, qui dit vouloir mettre fin à son publisac si on ne lui laisse pas champ libre. L'entreprise peut évidemment gérer son produit à sa guise, mais elle ne doit pas faire porter l'odieux de sa décision par autrui. Ce comportement s'apparente à celui d'un intimidateur (*bully*) qui n'assume pas la responsabilité de ses actes et accuse plutôt son entourage de lui forcer la main (« voyez ce que vous m'avez fait faire »). Un tel chantage ne trompe personne, et y céder ne ferait qu'accroître le risque de voir son auteur y recourir à nouveau.
- Les entreprises lancent souvent à tort qu'elles devront fermer s'il leur faut respecter une norme de sécurité (pensons à fonderie Horne de Rouyn-Noranda, selon laquelle il était « impossible » de réduire ses émanations toxiques... jusqu'à ce qu'elle le fasse malgré tout quand le gouvernement a ignoré ses affirmations¹⁶). Dans le même ordre d'idées, TC a beau invoquer une hausse des coûts de gestion si le système de livraison change, elle n'a jamais démontré en quoi il serait plus dispendieux pour un camelot de livrer ses sacs dans des boîtes à lettres ornées d'un pictogramme d'autorisation au lieu d'éviter celles dotées d'un autocollant de refus.
- Même chose pour les journaux locaux : d'une part, leur déclin avait commencé bien avant notre campagne (et n'est donc pas lié à cette dernière), et d'autre part, leurs craintes quant à leur distribution ne seraient justifiées que si on acceptait une prémisse trompeuse, c'est-à-dire que la supposée « disparition » du publisac éliminerait le seul mode de livraison abordable à leur disposition. Comme l'ont montré les périodiques *Infos Laurentides*¹⁷, *La Voix régionale*¹⁸ et le *JournalDesVoisins.com*¹⁹ (entre autres), il est tout à fait possible d'être diffusé autrement, à **moindre** coût. Même une entreprise comme Métro Média (pourtant une alliée de Transcontinental) a commencé à se retirer des sacs, pour plutôt recourir à des boîtes de distribution fixes²⁰!
- En fait, ce n'est même pas une bonne idée pour une entreprise d'être dépendante d'un unique fournisseur de services. L'ex-directeur du Groupe [de récupération] Coderr l'a bien dit ce 7 janvier dans *Le Quotidien*²¹ et sur les ondes de Radio-Canada²² :

[On doit planifier] pour le jour où il n'y aura plus de marché pour ces papiers-là. Il ne faudrait pas se retrouver dans une situation où la compagnie ne met pas d'argent pour faire de la recherche ou du développement [et] attend qu'il n'y ait plus de marché pour simplement fermer ces usines.
- De toute façon, il est absurde de prétendre qu'il faut absolument préserver les postes d'une industrie délétère, particulièrement en cette ère de plein emploi. Au lieu de perpétuer des métiers nocifs pour l'environnement, notre société entière y gagnerait si ces travailleurs étaient relocalisés au sein d'entreprises plus vertes.

¹⁵ Charlebois, Mathieu, [gazouillis](#) du 6 décembre 2019. Consulté le 14 janvier 2020.

¹⁶ « [Pollution à Noranda: Histoire de la mobilisation pour diminuer les rejets de dioxyde de soufre](#) », Radio-Canada, 9 mai 2019. Consulté le 13 janvier 2020.

¹⁷ Montpetit, *op. cit.*, page 29.

¹⁸ Montpetit, *op. cit.*, page 16.

¹⁹ [Mémoire présenté aux membres de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs](#), *JournalDesVoisins.com*, 21 octobre 2019. Consulté le 13 janvier 2020.

²⁰ « [Ne soyez pas surpris](#) », Métro Média, 3 octobre 2019. Consulté le 13 janvier 2020.

²¹ Tremblay, Gérald, « [De publisac et d'avenir](#) », *Le Quotidien*, 7 janvier 2020. Consulté le 13 janvier 2020.

²² Entrevue avec Doris Larouche, « [Style libre](#) », Radio-Canada, 7 janvier 2020. Consulté le 13 janvier 2020.

Mais surtout, quand bien même on voudrait préserver à tout prix les emplois et les journaux locaux, il faudrait commencer par se demander si la maison-mère de Publisac est vraiment un bon porte-étendard pour cette cause.

Tout d'abord, trouve-t-on vraisemblables les vagues présages optimistes offerts par une entreprise qui enfreint routinièrement ses engagements auprès de la Ville (respect du règlement, amélioration de son système de distribution²³) et auprès des citoyens (respect des autocollants de refus, promesses de ne pas récidiver²⁴)?

Et de surcroît, si au lieu de se fier aux dires de TC, on examinait plutôt ses récents agissements liés à l'emploi et à la préservation de la presse locale, que devrait-on conclure de la couverture de presse suivante, qui montre que l'entreprise s'est délestée de **4650** membres de son personnel et de **203** périodiques dont elle était propriétaire? À la lueur de ce renseignement, il nous semble évident qu'on ne doit pas automatiquement croire qu'un emploi ou un journal est en sécurité si TC s'en occupe.

Transcontinental élimine 1500 postes, Le Devoir, 19 février 2009, www.ledevoir.com/economie/234705/transcontinental-elimine-1500-postes. Emplois affectés: **1500**.

L'imprimerie Transcontinental ferme ses portes [à Boucherville], Radio-Canada, 27 octobre 2010, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/491619/transcontinental-boucherville>. Emplois affectés: **180**.

Transcontinental supprime 500 emplois [à Rivière-des-Prairies et Dartmouth], Radio-Canada, 20 mars 2012, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/554486/transcontinental-emploi-supprime>. Emplois affectés: **500**.

Transcontinental vend deux imprimeries de livres [à Louiseville et Sherbrooke], La Presse, 16 juillet 2012, www.lapresse.ca/affaires/economie/2012/07/16/01-4544114-transcontinental-vend-deux-imprimeries-de-livres.php. Emplois affectés: **114**.

Transcontinental ferme son usine de LaSalle, TVA Nouvelles, 1^{er} novembre 2012, <https://www.tvanouvelles.ca/2012/11/01/transcontinental-ferme-son-usine-de-lasalle-2>. Emplois affectés: **150**.

Transcontinental cesse la publication de 20 journaux [et en vend 14 autres], Journal de Montréal, 3 septembre 2014, www.journaldemontreal.com/2014/09/03/transcontinental-cesse-la-publication-de-20-journaux. Publications affectées: *Abitibi Express Val-d'Or*, *Abitibi Express Rouyn-Noranda*, *Progrès Écho*, *Le Rimouskois*, *Saint-Laurent Portage*, *Impact de Drummondville*, *Écho de Victoriaville*, *Édition Beauce Nord*, *Journal de Magog*, *Voix de la Matanie*, *Voix gaspésienne*, *Le Riverain Sainte-Anne-des-Monts*, *Écho de Repentigny*, *Point de vue Laurentides*, *Écho de la Lièvre*, *Écho de Shawinigan*, *Châteauguay Express*, *Roussillon Express*, *Écho de Saint-Jean-sur-Richelieu*, *Valleyfield Express*; *Journal de Saint-Hubert*, *Rive-Sud Express*, *Écho du Nord*, *Agri-Vallée*, *Chambly Express*, *Journal de Joliette*, *Le Point du Lac-Saint-Jean*, *Le Réveil*, *Écho de la Rive-Nord*, *Écho de Laval*, *Écho de Trois-Rivières*, *Pub Extra Magazine*, *Sorel-Tracy Express*, *Vallée du Richelieu Express*. Emplois affectés: **80**.

Closure of Transcontinental Concord and Transcontinental Edmonton Printing Plants, MarketWatch.com, 23 octobre 2014, www.marketwatch.com/press-release/closure-of-transcontinental-concord-and-transcontinental-edmonton-printing-plants-2014-10-23. Emplois affectés: **120**.

Transcontinental cède ses magazines, Le Devoir, 18 novembre 2014, www.ledevoir.com/economie/424121/groupe-tva-achete-15-magazines-de-transcontinental-pour-55-5-millions. Publications affectées: *Coup de pousse*, *Canadian Living*, *Véro Magazine*, *Décormag*, *Style at Home*, *Fleurs Plantes Jardins*, *Canadian Gardening*, *Québec Vert*, *Hockey News*, *MaisonNeuves.com*, *Condo Maison Direct*; sites *Recettes.qc.ca*, *Quoi manger*, *On the table*; et en partie *Elle Québec*, *Elle Canada*, *Le Bel Âge*, *Good Times*. Emplois affectés: **310**.

Transcontinental ferme le West Island Chronicle et le Westmount Examiner, Journal de Montréal, 15 octobre 2015, www.journaldemontreal.com/2015/10/15/transcontinental-ferme-le-west-island-chronicle-et-le-westmount-examiner. Publications affectées: *West Island Chronicle*, *Westmount Examiner*. Emplois affectés: **3**.

Transcontinental ferme une imprimerie à Québec, Le Soleil, 26 janvier 2016, www.lesoleil.com/affaires/transcontinental-ferme-une-imprimerie-a-quebec-1e5fc61d6e6185e543729e25c87f90ae. Emplois affectés: **140**.

Transcontinental Sells All Sask. Assets, to Close Saskatoon Printing Plant, Canadian Manufacturing, 31 mai 2016, www.canadianmanufacturing.com/manufacturing/transcontinental-sells-sask-assets-close-saskatoon-printing-plant-169115/. Publications affectées: *Prince Albert Daily Herald*, *Moose Jaw Times Herald*, *unCut*, *Rural Roots*, *Shop P.A.*, *Southwest Booster*, *Triangle News*, *Grenfell Sun*, *Broadview Express*, *Oxbow Herald*, *Radville Star*, *Deep South Star*, *Southern Life*. Emplois affectés: **65**.

²³ Montpetit, *op. cit.*, Annexe 13. Voir également l'engagement de réduire les infractions commises, au *Téléjournal* du 30 avril 2018 et dans la [lettre](#) que Transcontinental a envoyée le 10 mai 2018 au maire d'arrondissement François Croteau. La moyenne hebdomadaire des infractions relevées s'élevait alors à 13 par pâté, et en dépit des assurances de TC, elle a *augmenté* à 16 le 22 mai, à 22 le 29 mai et le 25 septembre, à 30 le 29 janvier 2019, à 51 le 5 février, puis à 114 le 25 juin, le tout dans une zone de 0,43 km² où elle se savait sous surveillance (soit 0,1 % de la superficie de l'île de Montréal). Et **pendant** la consultation même où TC témoignait de son désir de respecter les règlements, pas moins de 53 infractions ont été [relevées](#) sur un seul pâté.

²⁴ Voir la section précédente.

TC Transcontinental se déleste de ses actifs dans les Maritimes, Le Devoir, 14 avril 2017, www.ledevoir.com/economie/496299/transcontinental-vend-dans-l-atlantique. Publications affectées, selon [CBC: The Advertiser, Amherst News, Annapolis Valley Register, The Aurora, The Beacon, Cape Breton Post, Citizen Record, Colchester Weekly News, The Compass, The Guardian, Gulf News, Journal-Pioneer, The Labradorian, The News, Northern Pen, The Nor'wester, The Packet, The Pilot, Queens County Advance, Sackville Tribune Post, Southern Gazette, The Telegram, Tri-County Extra, Tri-County Vanguard, Truro Daily News, Valley Journal Advertiser, The Western Star, www.novanewsnow.com](#). Emplois affectés: **950**.

Le Journal de Chambly vendu par Transcontinental, Le journal de Montréal, 17 mai 2017, www.journaldemontreal.com/2017/05/17/le-journal-de-chambly-vendu-par-transcontinental-1. Publication affectée: *Journal de Chambly*. Emplois affectés: **7**.

Transcontinental vend trois hebdomadaires de Gaspésie, TVA Nouvelles, 14 juin 2017, www.tvanouvelles.ca/2017/06/14/transcontinental-vend-trois-hebdomadaires-de-gaspesie. Publications affectées: *Le Pharillon, Écho de la Baie, Le Havre*. Emplois affectés: **8**.

TC Media se départ de trois journaux au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Le Devoir, 10 août 2017, www.ledevoir.com/culture/medias/505333/tc-media-se-departit-de-trois-journaux-au-saguenay-lac-saint-jean. Publications affectées: *Étoile du Lac, Le Lac-St-Jean, Nouvelles Hebdo*. Emplois affectés: **23**.

Transcontinental vend six journaux régionaux, Le Soleil, 23 août 2017, www.lesoleil.com/affaires/transcontinental-vend-six-journaux-regionaux-208c0a20a512d4290176e82b1090aa90. Publications affectées: *Journal Saint-François, Soleil de Châteauguay, Brossard Éclair, Courrier du Sud, Le Reflet, Information d'Affaires Rive-Sud*. Emplois affectés: **65**.

Transcontinental se départit de trois autres journaux régionaux, Le Devoir, 30 août 2017, www.ledevoir.com/culture/medias/506885/transcontinental-se-departit-de-trois-autres-journaux-regionaux. Publications affectées: *L'Express* (deux éditions), *Le Peuple Lotbinière*. Emplois affectés: **26**.

TC Media vend trois autres journaux, Le Devoir, 7 septembre 2017, www.ledevoir.com/culture/medias/507417/tc-media-vend-trois-autres-journaux. Publications affectées: *Information du Nord Mont-Tremblant, Information du Nord Sainte-Agathe, Information du Nord Vallée de la Rouge*. Emplois affectés: **14**.

Transcontinental vend le Journal Le Nord, Journal de Montréal, 21 septembre 2017, www.journaldemontreal.com/2017/09/21/transcontinental-vend-le-journal-le-nord. Publication affectée: *Le Nord*. Emplois affectés: **10**.

TC Media vend son hebdomadaire Les 2 Rives de Sorel-Tracy, ActusMédias, 25 octobre 2017, <http://actusmedias.com/tc-media-vend-son-hebdomadaire-les-2-rives-de-sorel-tracy/>. Publication affectée: *Les 2 Rives*. Emplois affectés: **8**.

Transcontinental vend 21 journaux hebdomadaires, Journal de Québec, 8 novembre 2017, www.journaldequebec.com/2017/11/08/transcontinental-vend-21-journaux-hebdomadaires. Publications affectées: *Avenir de l'Érable, Nouvelle Union* (deux éditions), *Beauce Média, Éclaireur Progrès, Hebdo Régional, Voix du Sud, Courrier Frontenac, Progrès de Coaticook, Reflet du Lac, Courrier Sud, Écho La Tuque/Haut-St-Maurice, Écho de Maskinongé, Hebdo du St-Maurice, Hebdo Journal, Avenir et des Rivières, Granby Express, Le Guide, Canada Français, Le Richelieu, Coup d'œil*. Emplois affectés: **168**.

TC Media vend le Courrier Laval pour une somme non précisée, La Presse, 15 novembre 2017, www.lapresse.ca/affaires/economie/medias-et-telecoms/2017/11/15/01-5143656-tc-media-vend-le-courrier-laval-pour-une-somme. Publication affectée: *Courriel Laval*. Emplois affectés: **16**.

Transcontinental vend 12 journaux régionaux à Groupe Lexis Média, TVA Nouvelles, 12 décembre 2017, www.tvanouvelles.ca/2017/12/12/transcontinental-vend-12-journaux-locaux-a-groupe-lexis-medias. Publications affectées: *Citoyen Rouyn-Noranda, Citoyen de la Vallée-de-l'Or, Écho abitibien, La Frontière, Action D'Autray, L'Action* (deux éditions), *Express Montcalm, Hebdo Rive-Nord, Le Bulletin, La Petite-Nation, La Revue*. Emplois affectés: **75**.

Transcontinental vend Métro et 29 autres journaux de Montréal et de Québec, Le Soleil, 27 avril 2018, www.lesoleil.com/affaires/transcontinental-vend-30-publications-de-quebec-et-montreal-00d0e97b6aaf95d1f693c6dc2fb6ec8e. Publications affectées: *L'Actuel, L'Appel, L'Autre Voix, Beauport Express, Charlesbourg Express, Le Jacques-Cartier, Journal Habitation, Québec Express, site Québec Hebdo, Métro, Ambiance/Rendez Vous, Avenir de l'Est, Cités Nouvelles, Courrier Ahuntsic, Courrier Bordeaux-Cartierville, Corriere Italiano, Express d'Outremont/Mont-Royal, Flambeau Mercier-Anjou, Guide Montréal-Nord, Magazine de l'Île-des-Sœurs, Informateur de Rivière-des-Prairies, Journal de Rosemont, Messenger Lachine et Dorval, Messenger LaSalle, Messenger Verdun, Nouvelles Hochelaga-Maisonnette, Nouvelles Saint-Laurent News, Le Plateau, Progrès Saint-Léonard, Progrès Villeray/Parc-Ex, Voix Pop*. Emplois affectés: **139**.

Les hebdomos L'Avantage et L'Avant-Poste vendus [par Transcontinental], Radio-Canada, 6 juin 2018, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1105428/vente-hebdos-avantage-avant-poste-lexis-media>. Publications affectées: *L'Avantage, L'Avantage gaspésien, L'Avant-poste*. Emplois affectés: **26**.

10 Employees Laid off at Transcontinental Printing Plant in Borden-Carleton, CBC News, 26 juin 2018, www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-printing-plant-layoffs-1.4722211. Emplois affectés: **10**.

TC Transcontinental vend Les Affaires [et 12 autres publications], La Presse, 19 septembre 2019, www.lapresse.ca/affaires/medias/201909/19/01-5241919-tc-transcontinental-vend-les-affaires.php. Publications affectées: *Les Affaires*, *Les Affaires Plus*, Événements *Les Affaires*, site Acquisition.biz, *Benefits Canada*, *Avantages*, *Canadian Investment Review*, *Canadian Institutional Investment Network*, *Contech*, *Finance et Investissement*, *Investment Executive*, *Advisor's Edge*, *Conseiller*. Emplois affectés: ±62.

Transcontinental Laying off up to 5 People at Halifax Printing Plant, CBC News, 21 novembre 2019, www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/transcontinental-halifax-plant-changes-1.5368627. Publication affectée: *Coast*. Emplois affectés: « au moins 15 » dans les Maritimes.

Publications Look for Other Options with Transcontinental Closing P.E.I. Printing Plant, CBC News, 22 novembre 2019, www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-publications-alternative-printing-options-1.5369845. Publications affectées: *West Prince Graphic*, *Eastern Graphic*, *Island Farmer*, *County Line Courier*, *Buzz P.E.I.*, *Salty Magazine*, *Voix acadienne*, *Employment Journal*, *Penny Saver P.E.I.* Emplois affectés: 11.

Quant aux affirmations formulées au sujet des emplois traitant directement des circulaires, soyons plus précis : TC soutient que l'emploi de 850 de ses salariés est « **lié** » au publisac et qu'à cela s'ajoutent « 3500 postes **à temps partiel chez les sous-traitants** d'ensachage et de distribution²⁵ » – il n'est pas dit que ces 4350 personnes perdront leur poste si l'entreprise abandonne la distribution de circulaires. TC s'étant progressivement convertie en usine d'emballage ces dernières années²⁶, les salariés œuvreront sans doute sur d'autres commandes d'impression, et les sous-traitants, sur d'autres tâches à temps partiel... par exemple, la distribution d'un journal qui était jadis livré dans le publisac et qui jouirait désormais d'un influx d'annonceurs (orphelins eux aussi), ce qui lui permettrait de se payer un nouveau type de diffusion.

Et comme les circulaires ne sont pas seulement livrées porte à porte (on les trouve par exemple à l'entrée des magasins eux-mêmes), une éventuelle suppression des publisacs ne les ferait pas disparaître pour autant – les quantités destinées aux sites de diffusion fixes seront probablement accrues en conséquence. Il n'est donc pas prouvé que la réforme envisagée à Montréal affecterait l'industrie papetière de quelque façon que ce soit. D'ailleurs, d'après les propres scénarios de TC, certains annonceurs pourraient recourir aux services des Postes pour prendre la relève de Publisac. Par conséquent, il est trompeur d'affirmer à la fois qu'on va perdre les emplois liés à l'impression des circulaires **et** que celles-ci vont continuer à être livrées autrement.

Bref, il ne faut pas s'imaginer que la distribution du publisac en mode *opt-out* constitue la seule façon possible de préserver des emplois et de défendre le journalisme régional – voire d'économiser sur son épicerie ou d'aider les personnes à mobilité réduite et les gens réfractaires à l'Internet, pour reprendre d'autres arguments invoqués par des adeptes de la publicité à domicile²⁷. Tout comme on ne peut défendre l'usage des sacs de plastique en disant qu'ils empêchent la « dispersion » des circulaires aux quatre vents²⁸, gardons-nous d'avalier tout rond la démagogie pseudo-sociale d'une entreprise qui, en fait, se soucie uniquement de ses propres profits.

Comme pour la distribution générale de l'annuaire téléphonique, celle des circulaires a fait son temps. Les gens de TC le savent, et c'est pour cela que l'entreprise est en train de se réorienter vers d'autres avenues. Même si on leur accordait le répit qu'ils réclament, ils seront les premiers à ignorer leur propre plaidoyer pour la survie du publisac lorsqu'ils seront prêts à tourner la page. **Pour que Montréal soit une figure de proue de la lutte environnementale, il faut instaurer les contrôles le plus rapidement possible. Toute tergiversation minera la crédibilité de l'initiative**, que ce soit aux yeux de la population ou dans le cadre des efforts pour créer un effet d'entraînement dans toute la province, voire dans le monde.

[Publisac est un] énorme gâchis environnemental. Il est temps que ça finisse. [...] Ces patrons ne voient-ils pas l'état catastrophique de notre planète? Pour eux, seuls les profits et l'enrichissement personnel comptent vraiment. Le reste est superflu et c'est de la foutaise.

– Léo-Paul Lauzon, journaliste et professeur d'économie²⁹

²⁵ Larocque, Sylvain, « [François Legault se mêle de la crise du publisac](#) », TVA Nouvelles, 23 octobre 2019. Consulté le 14 janvier 2020.

²⁶ Lauzon, Léo-Paul, « [Publisac : l'envoyer à ceux qui en veulent](#) », *Journal de Montréal*, 11 janvier 2020. Consulté le 11 janvier 2020.

²⁷ De telles défenses ont amplement été mises en pièces par différents intervenants lors de la consultation publique sur le contrôle des circulaires, dont [Peggy Henry](#), le 1^{er} novembre 2019, et [Jimmy Vigneux](#), le 7 novembre 2019.

²⁸ Si ridicule soit-elle, cette affirmation a bel et bien été utilisée par Transcontinental dans ses campagnes publicitaires, comme l'a souligné la citoyenne [Iris Leroux](#) lors de la séance de consultation du 30 novembre 2019.

²⁹ Lauzon, *op. cit.*

3) Le centre de tri

Le centre de tri est un maillon important de la chaîne d'acteurs de l'amélioration de nos conditions environnementales. On le perçoit, peut-être de façon idéalisée, comme un partenaire à qui on confie nos matières recyclables et qui soulage notre conscience de consommateur générateur de déchets.

La privatisation de la surveillance des centres de tri

Le gouvernement du Québec envisage présentement la privatisation de la surveillance des centres de tri par les entreprises qui participent à Éco Entreprises Québec (ÉEQ). Ceci permettrait en théorie de dégager les municipalités de leurs relations avec les centres de tri et forcerait les grands pollueurs à prendre la responsabilité entière des matières, de leur conception jusqu'à leur revalorisation. Bien que cette solution puisse sembler pleine de sens, les modalités de son application sont importantes et devront être pensées de sorte qu'elles n'empirent pas la situation actuelle.

Pour bien exprimer mes doutes, j'aimerais faire part de certaines observations. Une visite récente dans un centre de tri de la région de Montréal m'a beaucoup appris sur leur fonctionnement mécanique mais surtout sur le mode de pensée qui anime ses gestionnaires.

Tout d'abord, un centre de tri, qu'il soit une OSBL ou non, est géré comme tout commerce et en partage les mêmes objectifs. On recherche les profits (redistribués ou non), la réduction des dépenses inutiles, la stabilisation des revenus, l'optimisation, la satisfaction des clients, etc. Ce mode de fonctionnement est clairement souhaitable pour des entreprises à croissance infinie mais l'est moins dans le cas d'entreprises que la société voudrait voir décroître et idéalement disparaître. En effet, comment un centre de tri pourrait-il envisager une vision zéro déchet sans y voir une menace à ses revenus et à son existence même?

Le paradoxe créé par la réduction des déchets – quelques exemples

La récente décision du gouvernement du Québec d'appliquer une consigne sur les bouteilles de verre et de plastique aura un impact direct sur les centres de tri qui avaient trouvé des débouchés pour ces matières. Si la consigne est imposée, on peut s'attendre à ce que le tonnage entrant, facturé jusqu'à 150 \$ la tonne, soit réduit significativement, réduisant d'autant les revenus du centre. Les revenus tirés de la vente de la matière disparaîtront eux aussi, générant un autre trou dans les finances de l'organisme. On se retrouve alors avec un centre de tri qui n'est plus partenaire des décisions gouvernementales mais plutôt en porte-à-faux par rapport à celles-ci. Il risque alors de tenter d'influencer les décisions des instances publiques, non pas pour optimiser ce qu'elles apportent à la société en général, mais pour ce qu'elles lui apportent (ou lui font perdre).

Un autre exemple récent vient nous rappeler que les intérêts des entreprises contribuant à ÉEQ peuvent entrer en conflit avec les intérêts environnementaux et mener à des incohérences majeures. Dans tout le tapage médiatique entourant le dossier des circulaires, l'entreprise Cascades a fait une sortie pour appuyer publiquement son partenaire d'affaires, Transcontinental, en exprimant sa crainte de voir les papetières négativement affectées par une éventuelle disparition du publisac si la Ville allait de l'avant avec le *opt-in*. Cascades, qui recycle annuellement plus de 2 millions de tonnes de fibre, s'inquiète de manquer de matière première pour la confection de papier de toilette fait de matière recyclée. On se retrouve donc devant un paradoxe intéressant. Les citoyens comprennent très bien qu'il est insensé, d'un point de vue environnemental, de produire un bien pour l'ensemble de la population alors qu'il n'est pas utilisé par chacun d'eux. Tous sont d'accord pour admettre que le principe premier des 3R, soit la réduction à la source, s'applique directement dans ce cas-ci. On évite ainsi un gaspillage lors de la fabrication, de l'impression, du transport et de la livraison d'un produit qui irait directement au bac. Malgré tout, Cascades appuie TC de tout son poids en affirmant qu'elle a besoin de la matière première issue des centres de tri. Par le fait même, elle effectue du lobbying et des sorties publiques pour que le gaspillage puisse continuer.

Avec ces exemples, j'ai voulu montrer que les intérêts des uns arrivent souvent en complète contradiction avec ceux des autres. La privatisation des centres de tri risque ainsi de générer du lobbying anti-environnemental fait non plus par une seule entreprise (le centre de tri), mais par l'ensemble des 3 400 entreprises qui contribuent à ÉEQ, qui pourront parler d'une seule voix et qui diront être les payeurs pour justifier leur manque de transparence et leurs décisions. Il est impératif que la Ville conserve des leviers pour faire en sorte que les objectifs environnementaux passent au-dessus de ceux des entreprises. Il est clair que, dans ce cas-ci, on ne doit pas confier la gestion et les clés de la bergerie au loup.

La transparence

Le mode de gestion actuel laisse une certaine responsabilité aux municipalités quant au fonctionnement et à la gestion des centres de tri, puisque ce sont elles qui signent les contrats. Malgré tout, il est très difficile à ce jour d'obtenir des informations de bases essentielles pour mesurer l'impact environnemental réel du recyclage. Combien de tonnes sont revalorisées au Québec? Combien sont envoyées à l'étranger, pour aboutir à quels endroits et pour être utilisées à quelles fins? Toutes des questions importantes et légitimes, auxquelles il est aujourd'hui pratiquement impossible à répondre.

- Sur le site de Recyc-Québec, où l'on pourrait s'attendre à obtenir l'information la plus complète possible au sujet du prix obtenu pour les matières récupérées, une note de bas de page nous informe que l'information est incomplète puisque divulguée sur une base volontaire seulement.
- Les centres de tri étant en compétition les uns avec les autres, plusieurs refusent de révéler leurs indicateurs de performance. Certains ne disposent même pas de site web.
- Une récente demande à ÉEQ visant à connaître les dix entreprises qui paient le plus, c'est-à-dire qui génèrent le plus grand volume de déchets, a été refusée sous prétexte que cette information est confidentielle.

Étant donné la nature changeante des modes de récupération et de recyclage actuels, une plus grande transparence doit être adoptée afin que les processus soient ajustés pour atteindre nos objectifs environnementaux. Le système actuel donne une trop grande place aux considérations financières, au détriment de l'environnement.

C'est recyclable, mais est-ce recyclé?

Comme nous l'avons vu dans le dossier du publisac, les entreprises n'hésitent pas à utiliser l'expression « 100% recyclable » dans leurs campagnes d'écoblanchiment. Mais ce n'est pas parce qu'un produit est recyclable que nous avons les moyens, l'équipement ou les débouchés pour le recycler. Le contenu du publisac est peu recyclé puisque trop contaminé, et son sac plastique (comme la majorité des pellicules plastiques), ne trouvent pas preneurs sur les marchés. Bien qu'il ne soit pas faux d'étiqueter tout cela « 100% recyclable » (en théorie), ce n'est pas recyclé dans nos installations.

La compagnie Keurig a récemment mis sur le marché, à grand renfort de publicité, une nouvelle capsule de café recyclable faite à partir de plastique #5 au lieu du plastique multicouche #7 utilisé pour ses autres capsules. C'est seulement une fois les capsules conçues et prêtes à être mises en marché que l'entreprise a testé leur recyclabilité dans les installations québécoises. Ces tests furent non-concluants puisque plus de 90 % des capsules n'ont pu être gérées par les trieurs humains et mécaniques des centres de tri et se sont retrouvées à l'enfouissement. Contrairement aux capsules Nespresso, fournies avec un sac coloré qui en facilite la récupération par les employés, les capsules Keurig courent librement sur le convoyeur, ce qui rend leur gestion impossible. L'entreprise est toutefois allée de l'avant avec leur commercialisation, avec l'aval de ÉEQ, en argumentant que sa campagne de publicité était déjà en place.

Les contenants de type TetraPak utilisés très couramment pour les liquides tels que les jus et produits laitiers, portent eux aussi le logo recyclable, mais leur composition multicouche les rend très difficiles à recycler. Une usine de Yamachiche se spécialise dans ce type de contenants, mais peu de centres de tri y envoient ces contenants, qui se retrouvent plutôt à l'enfouissement ou ailleurs. Ils font toutefois partie de la liste des produits recyclables sur le site de Recyc-Québec.

Dans ces trois cas, les entreprises utilisent des outils promotionnels vantant le « 100% recyclable » alors qu'il n'en est rien dans les installations québécoises. Il est malheureux de voir de telles entreprises attirer les consommateurs avec un appât écologique alors qu'elles font en fait payer l'ensemble de la collectivité pour leurs mauvais choix. Si on indiquait clairement qu'un produit n'est pas recyclable, on lui éviterait un voyage inutile au centre de tri avant qu'il ne finisse à l'enfouissement et on permettrait au citoyen de faire un choix éclairé lors de l'achat du produit.

RECOMMANDATIONS

- Que la Ville et le ministre de l'Environnement s'entendent quant aux leviers économiques et politiques nécessaires à la réalisation des objectifs environnementaux liés à la privatisation de la surveillance des centres de tri.
- Que la transparence soit au cœur du nouveau plan et respecte le droit qu'ont les citoyens de connaître la vérité en ce qui a trait à la gestion de ses matières résiduelles.
- Que la Ville contre la fausse information des campagnes d'éco-blanchiment en se dotant d'outils qui révèlent le niveau réel de recyclabilité des produits (par exemple avec un logo de type « 100% recyclable au Québec » équivalent à ce qu'on retrouve déjà sur les cannettes d'aluminium portant la mention « Consigne Québec »).
- Que le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) soit tenu d'en faire autant que le citoyen. Des installations comme celles-ci doivent être prohibées à tout prix :



(Photo prise dans un restaurant Tim Horton de Montréal)